

PROJET
PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES
OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS EN AFRIQUE ET EN EURASIE

(Projet au 25 octobre 2007)

1 Objectif général

L'objectif général est de s'assurer que toutes les populations d'oiseaux de proie migrateurs en d'Afrique-Eurasie(y compris les rapaces nocturnes) listées à l'Annexe 1 du Mémorandum d'entente soient maintenues ou ramenées à un état de conservation favorable, selon la définition de l'article 1(c) de la Convention.

2 Objectifs

Pour la période d'effet de ce plan d'action, les objectifs suivants sont fixés:

- a) Inverser le déclin¹ de populations d'oiseaux de proie migrateurs mondialement menacés (en danger critique, en danger et vulnérable) et quasi-menacés et atténuer les menaces qui portent sur eux de telle sorte qu'ils ne soient plus mondialement menacés ou quasi-menacés;
- b) Stopper le déclin de populations d'autres oiseaux de proie migrateurs ayant un statut de conservation défavorable en Afrique et en Eurasie et atténuer les menaces qui portent sur eux de telle sorte que leurs populations reviennent à un état de conservation favorable;
- c) Anticiper, réduire et éviter des potentielles et nouvelles menaces pesant sur toute l'espèce d'oiseaux de proie migrateurs, tout spécialement afin d'éviter que des populations de toutes espèces ayant un statut de conservation favorable ne déclinent à long terme.

3 Catégories d'espèces

- 3.1 Les espèces d'oiseaux de proie incluses dans l'Annexe 1 de ce Mémorandum d'entente (et tous amendements subséquents à celle-ci) sont affectées aux catégories suivantes:

Catégorie 1: espèces mondialement menacés et quasi menacés telles que définies selon la Liste Rouge de l'IUCN et listées comme telles dans la base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International;

Catégorie 2: espèces considérées comme ayant un statut de conservation défavorable à un niveau régional au sein du champ d'application géographique du Mémorandum d'entente (définie à l'Annexe 2 de ce Mémorandum d'entente);

Catégorie 3: toutes les autres espèces.

¹ Déclin de population est pris pour signifier une réduction en abondance ou en aire de répartition.

- 3.2 Les espèces citées à l'Annexe 1 sont affectées aux catégories prévues au paragraphe 3.1 tel qu'indiqué dans le Tableau 1, pour la période d'effet de ce plan d'action, à moins que la Table 1 ne soit amendée suivant une procédure à fixer par les signataires lors de la première réunion des signataires.

4 Actions prioritaires

En prenant en compte les impacts attendus des menaces et les opportunités de les réduire, les actions prioritaires afin d'atteindre les objectifs cités au paragraphe 2 sont considérées comme étant (par ordre d'importance):

- Protéger toutes les espèces de l'abattage illégal, incluant l'empoisonnement, le tir et l'exploitation non durable;
- Protéger et/ou gérer de manière appropriée les sites importants: notamment là où les espèces de catégorie 1 s'accouplent, et tous les goulots d'étranglement de la migration (les sites importants connus sont listés dans le Tableau 3);
- Conserver les habitats des oiseaux de proie en encourageant une approche par écosystème pour un développement durable et des pratiques sectorielles d'utilisation des terres, tels qu'envisagé dans les principes de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) Approche Ecosystème (CDB V/6 et VII/11);
- Tenir compte des besoins de conservation des oiseaux de proie dans les secteurs et les politiques relatives à l'agriculture, la foresterie, les industries, le tourisme, l'énergie, les substances chimiques et pesticides, *inter alia* en accordance avec les principes et orientations de la CDB pour l'Utilisation Durable de la biodiversité (CDB VII/12);
- Promouvoir autant que possible de hauts standards environnementaux en planification et construction d'infrastructures afin de minimiser leur impact sur les espèces, et chercher à minimiser l'impact des infrastructures existantes lorsqu'il devient évident qu'elles constituent un impact négatif sur les espèces concernées;
- Augmenter la prise de conscience au sujet des oiseaux de proie migrateurs, de leur situation critique actuelle et des menaces auxquelles ils font face, et des mesures à prendre afin de les conserver;
- Evaluer et surveiller les populations de l'ensemble des Etats de l'Aire de Répartition afin d'établir des tendances fiables des populations; mener des recherches afin d'établir les impacts des menaces sur celles-ci et les mesures qui sont requises pour les réduire; et partager des informations entre les signataires et autres États de l'aire de répartition;
- Mener des recherches sur l'écologie et le comportement migratoire des espèces, y compris l'analyse des données disponibles en vue de décrire les limites des routes et modes de migration, au niveau des populations des espèces; et
- Renforcer les capacités des actions de conservation (dans les institutions concernées et les communautés locales), en développant la connaissance et le suivi des oiseaux de proie.

5 Cadre de mise en œuvre

5.1 **Activités** Les activités principales que les signataires doivent entreprendre de manière à mettre en œuvre les dispositions générales du Mémorandum d'entente et à aborder les questions spécifiques auxquelles ce plan d'action répond sont fixées dans le Tableau 2. Ces activités seront menées à bien par les stratégies, ou documents équivalents, comme envisagé au paragraphe 11 du Mémorandum d'entente.

5.2 **Priorités** Les activités figurant dans le Tableau 2 sont rangées selon les ordres de priorité suivants:

Première: activité requise pour empêcher l'extinction mondiale d'une espèce.

Deuxième: activité requise pour empêcher ou inverser les déclinés d'espèces mondialement menacées ou quasi menacées, ou de la majorité d'autres espèces ayant un statut de conservation défavorable.

Troisième: activité requise pour restaurer les populations d'espèces mondialement menacées ou quasi menacées, ou empêcher les déclinés d'espèces ayant un statut de conservation défavorable.

Quatrième: activité requise pour restaurer les populations d'espèces ayant un statut de conservation défavorable, ou empêcher les déclinés d'espèces ayant un statut de conservation favorable.

Ces priorités doivent être prises en compte dans la préparation de stratégies ou documents équivalents pour les oiseaux de proie conformément aux exigences du paragraphe 11 du Mémorandum d'entente.

5.3 **Calendrier** Les activités figurant dans le Tableau 2 sont rangées selon les calendriers suivants:

Immédiat: activité à mener à bien dans les deux ans suivant la date d'effet;

Court terme: activité à mener à bien dans les trois ans suivant la date d'effet;

Moyen: activité à mener à bien dans les cinq ans suivant la date d'effet;

Long terme: activité à mener à bien dans les sept ans suivant la date d'effet; et

Permanent: activité à mener à bien tout au long de la période d'effet;

5.4 **Responsabilités** Les types d'organisation prévus afin de prendre en charge les activités sont indiqués dans le Tableau 2. Les signataires sont priés d'encourager l'ensemble des organisations nécessaires à participer à la mise en œuvre de ce plan d'action, qu'elle soient ou non actuellement signataires du Mémorandum d'entente.

5.5 **Objectifs de performance** Le Secrétariat surveillera l'état d'avancement de la mise en œuvre et l'efficacité de ce plan d'action selon les objectifs de performance fixés pour certaines activités indiqués dans le Tableau 2.

6 Synergie avec d'autres AME

Dans la mesure où un État de l'aire de répartition ou une Organisation Régionale d'Intégration Economique (ORIE) représentés en tant que signataires de ce Mémorandum d'entente sont également parties contractantes d'un ou plusieurs Accords Multilatéraux sur l'Environnement présentant des dispositions permettant de réaliser les buts, objectifs et activités de ce plan d'action ou de contribuer d'une autre manière à leur réalisation, cet AME

sera considéré comme approprié et appliqué dans toute la mesure nécessaire en premier lieu.

7 Rapports sur l'avancement des travaux

Les signataires et le Secrétariat rendront compte de l'évolution des travaux de mise en œuvre du plan d'action conformément aux paragraphes 11 et 13 du Mémorandum d'entente.

8 Période d'effet

Ce plan d'action prend effet à la même date que l'entrée en vigueur du Mémorandum d'entente et aura une durée de sept ans. Au moins deux ans avant l'expiration de cette durée, le plan d'action sera entièrement passé en revue et une version révisée sera préparée afin d'être approuvée par les signataires.

Tableau 1: Classement des oiseaux de proie d'Afrique-Eurasie faisant l'objet de ce plan d'action^(1, 2)

Catégorie 1⁽³⁾

<i>Falco naumanni</i>	Lesser Kestrel	VU	Faucon crécerellette
<i>Falco vespertinus</i>	Red-footed Falcon	NT	Faucon Kobez
<i>Falco cherrug</i>	Saker Falcon	EN	Faucon sacre
<i>Milvus milvus</i>	Red Kite	NT	Milan royal
<i>Haliaeetus leucoryphus</i>	Pallas's Fish-eagle	VU	Pygargue de Pallas
<i>Haliaeetus pelagicus</i>	Steller's Sea-eagle	VU	Pygargue de Stellar
<i>Aegypius monachus</i>	Cinereous Vulture	NT	Vautour moine
<i>Circus maurus</i>	Black Harrier	VU	Busard maure
<i>Circus macrourus</i>	Pallid Harrier	NT	Busard pâle
<i>Aquila clanga</i>	Greater Spotted Eagle	VU	Aigle Criard
<i>Aquila adalberti</i>	Spanish Imperial Eagle	VU	Aigle ibérique
<i>Aquila heliaca</i>	Eastern Imperial Eagle	VU	Aigle impérial
<i>Neophron percnopterus</i>	Egyptian Vulture	EN	Vautour d'Egypte

Catégorie 2⁽⁴⁾

<i>Falco tinnunculus</i>	Common Kestrel	Faucon crécerelle
<i>Falco eleonora</i>	Eleonora's Falcon	Faucon d'éléonore
<i>Falco biarmicus</i>	Lanner Falcon	Faucon lanier
<i>Falco rusticolus</i>	Gyrfalcon	Faucon gerfaut
<i>Pandion haliaetus</i>	Osprey	Balbusard pêcheur
<i>Pernis ptilorhynchus</i>	Oriental Honey-buzzard	Bondrée orientale
<i>Chelictinia riocourii</i>	African Swallow-tailed Kite	Elanion naucier
<i>Milvus migrans</i>	Black Kite	Milan noir
<i>Milvus lineatus</i>	Black-eared Kite	Milan brun
<i>Haliaeetus albicilla</i>	White-tailed Eagle	Pygargue à queue blanche
<i>Circaetus gallicus</i>	Short-toed Snake-eagle	Circaète Jean-le-Blanc
<i>Circus spilonotus</i>	Eastern Marsh-harrier	Busard d'Orient
<i>Circus cyaneus</i>	Northern Harrier	Busard Saint-Martin
<i>Accipiter brevipes</i>	Levant Sparrowhawk	Épervier à pieds courts
<i>Butastur indicus</i>	Grey-faced Buzzard	Busautour à joues grises
<i>Buteo rufinus</i>	Long-legged Buzzard	Buse féroce
<i>Buteo hemilasius</i>	Upland Buzzard	Buse de Chine
<i>Aquila pomarina</i>	Lesser Spotted Eagle	Aigle pomarin
<i>Aquila rapax</i>	Tawny Eagle	Aigle ravisseur
<i>Aquila nipalensis</i>	Steppe Eagle	Aigle des steppes
<i>Aquila chrysaetos</i>	Golden Eagle	Aigle royal
<i>Hieraetus pennatus</i>	Booted Eagle	Aigle botté
<i>Otus brucei</i>	Pallid Scops-owl	Petit-duc de Bruce
<i>Otus scops</i>	Common Scops-owl	Petit-duc scops
<i>Nyctea scandiaca</i>	Snowy Owl	Harfang des neiges
<i>Asio flammeus</i>	Short-eared Owl	Hibou des marais

Catégorie 3⁽⁵⁾

<i>Falco alopex</i>	Fox Kestrel	Crécerelle renard
<i>Falco amurensis</i>	Amur Falcon	Faucon de l'Amour
<i>Falco concolor</i>	Sooty Falcon	Faucon concolore
<i>Falco columbarius</i>	Merlin	Faucon émerillon
<i>Falco subbuteo</i>	Eurasian Hobby	Faucon hobereau
<i>Falco severus</i>	Oriental Hobby	Faucon aldrovandin
<i>Falco peregrinus</i>	Peregrine Falcon	Faucon pèlerin
<i>Falco pelegrinoides</i>	Barbary Falcon	Faucon de Barbarie
<i>Aviceda cuculoides</i>	African Baza	Baza coucou
<i>Aviceda jerdoni</i>	Jerdon's Baza	Baza de Jerdon
<i>Aviceda leuphotes</i>	Black Baza	Baza huppard
<i>Pernis apivorus</i>	European Honey-buzzard	Bondrée apivore
<i>Gyps fulvus</i>	Griffon Vulture	Vautour fauve
<i>Circus aeruginosus</i>	Western Marsh-harrier	Busard des roseaux
<i>Circus melanoleucos</i>	Pied Harrier	Busard tchoug
<i>Circus pygargus</i>	Montagu's Harrier	Busard cendré
<i>Accipiter badius</i>	Shikra	Épervier shikra
<i>Accipiter soloensis</i>	Chinese Goshawk	Épervier de Horsfield
<i>Accipiter gularis</i>	Japanese Sparrowhawk	Épervier du Japon
<i>Accipiter virgatus</i>	Besra	Épervier besra
<i>Accipiter ovampensis</i>	Ovampo Sparrowhawk	Épervier de l'Ovampo
<i>Accipiter nisus</i>	Eurasian Sparrowhawk	Épervier d'Europe
<i>Accipiter gentilis</i>	Northern Goshawk	Autour des palombes
<i>Butastur rufipennis</i>	Grasshopper Buzzard	Busautour des sauterelles
<i>Buteo buteo</i>	Common Buzzard	Buse variable
<i>Buteo oreophilus</i>	Mountain Buzzard	Buse montagnarde
<i>Buteo lagopus</i>	Rough-legged Hawk	Buse pattue
<i>Buteo auguralis</i>	Red-necked Buzzard	Buse d'Afrique
<i>Aquila wahlbergi</i>	Wahlberg's Eagle	Aigle de Wahlberg
<i>Spizaetus nipalensis</i>	Mountain Hawk-eagle	Aigle montagnard
<i>Otus sunia</i>	Oriental Scops-owl	Petit-duc d'Orient
<i>Strix uralensis</i>	Ural Owl	Chouette de l'Oural
<i>Strix nebulosa</i>	Great Grey Owl	Chouette lapone
<i>Surnia ulula</i>	Northern Hawk Owl	Chouette épervière
<i>Aegolius funereus</i>	Boreal Owl	Chouette de Tengmalm
<i>Ninox scutulata</i>	Brown Hawk-owl	Ninexe hirsute
<i>Asio otus</i>	Long-eared Owl	Hibou moyen-duc

Notes

- 1: figurant en Annexe 1 du présent Mémoire d'entente
- 2: Certaines espèces ont un statut migratoire inconnu et ne sont pas actuellement incluses dans l'Annexe 1 de ce Mémoire d'entente
- 3 : Espèces mondialement menacées et quasi menacées telles que définies par l'UICN et listées comme telles dans la base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International (EN = En danger; VU = Vulnérable; NT = Quasi menacé)
- 4: Espèces considérées comme ayant un état de conservation défavorable au niveau régional dans la zone d'application géographique du Mémoire d'entente (définie à l'Annexe 2)
- 5: Toute autre espèce migratrice

Tableau 2: Actions à mener au titre du paragraphe 5 du Plan d'Action

Actions	Espèces	Pays	Niveau de priorité	Échelle de temps	Organisation	Cible
Action 1: Amélioration de la protection légale						
1.1. Mettre à jour les annexes de la CMS afin d'inclure toutes les espèces de la catégorie 1 dans l'annexe 1	Cat. 1	–	2 ^{ème}	Court Terme	Secrétariat de la CMS / COP	Annexes de la CMS amendées
1.2. Garantir que la législation nationale protège tous les oiseaux de proie de toute forme de chasse, de trouble des sites de nidification et sites communs de passage (en particulier en sites d'hivernage), ainsi que la récolte des œufs et le prélèvement dans la nature, à moins qu'il soit possible démontrer que ces actions sont viable.	Toutes les espèces	Tous les pays	1 ^{ère}	Immédiat	Gouvernements	Protection complète de tous les oiseaux de proie par les législations nationales de tous les signataires et interdiction de la capture des oiseaux non viable
1.3 Garantir que la législation nationale prohibe l'utilisation d'appâts empoisonnés pour le contrôle des prédateurs et les substances chimiques connues causer des mortalités aviaires significatives	Toutes les espèces	Tous les pays	1 ^{ère}	Immédiat	Gouvernements	Prohibition par les législations nationales de tous les signataires de l'utilisation d'appâts empoisonnés et des substances chimiques connues causer des mortalités aviaires significatives
1.4 Garantir que la législation nationale exige la conception de nouvelles lignes électriques évitant l'électrocution des oiseaux de proie	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Court Terme	Gouvernements	Conception de lignes électriques évitant l'électrocution, exigée par les législations nationales de tous les signataires
1.5 Renforcer la mise en application de la protection légale et rapport des persécutions des oiseaux de proie, par la mise en place de sanctions appropriées, la formation des forces de l'ordre et la sensibilisation du public afin d'améliorer la surveillance et la dénonciation d'activités illégales	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Permanent	Gouvernements, organismes chargés de l'application des lois et ONG	Les individus violant les lois de protections sont poursuivis en justice ; les résultats des procès sont relayés au Secrétariat et intégrés dans les rapports nationaux
1.6 Identifier les failles des AME existants la où la protection et la préservation des oiseaux de proie peuvent être améliorées et attirer l'attention du Secrétariat concerné et des autres parties	Toutes les espèces	Tous les pays	3 ^{ème}	Immédiat	Secrétariat de la CMS / Gouvernements / ONG	Prescriptions des AME existants renforcées en termes de protection et préservation des oiseaux de proie
Action 2: Protéger et gérer les sites et voies de migration importants						
2.1 Faire des sites importants à l'échelle nationale et internationale (dont ceux listés dans le tableau 3) des zones protégées avec des plans de gestion ou des sites aménagés de manière appropriée et tenant compte des exigences de conservation des oiseaux de proie	Toutes les espèces	Tous les pays cités dans le tableau 3	2 ^{ème}	Moyen	Gouvernements, BirdLife International et les parties prenantes sur site	Mise en place de mesures de conservation pour tous les sites importants
2.2 Exiger des études d'impact sur l'environnement répondant aux directives de la CBD (décision VI/7A de la CBD et tout amendement ultérieur) et à la résolution 7.2 de la CMS concernant les études d'impact et les espèces migratrices pour tout projet présentant un possible impact sur les sites cités dans le tableau 3 et sur tout autre site hébergeant des populations significatives d'espèces des catégories 1 et 2.	Cat 1 & 2	Tous les pays	3 ^{ème}	Moyen	Gouvernements, foresterie, énergie & secteurs d'infrastructure	Lois et règlements nationaux exigent des EIE pour les projets affectant les oiseaux de proie ; résultats des EIE spécialisées acheminées au Secrétariat et incluses dans les rapports nationaux

Actions	Espèces	Pays	Niveau de priorité	Échelle de temps	Organisation	Cible
2.3 Mener des évaluations de risque pour les sites importants (dont ceux cités dans le tableau 3) afin d'identifier et de régler les causes de mortalité occasionnelle réelles ou potentielles dues aux humains (dont les incendies, le dépôt de poisons, la pulvérisation de pesticides, les lignes électriques, les éoliennes)	Catégories 1 et 2	Tous les pays	3 ^{ème}	Permanent	Gouvernements et gestionnaires de l'occupation des sols	Réduction de la mortalité occasionnelle des oiseaux de proie à des niveaux insignifiants
2.4 Mener des évaluations environnementales stratégiques des développements d'infrastructures prévus au sein de voies de migration principales afin d'identifier les zones présentant un risque majeur	Toutes les espèces	Tous les pays présentant des sites cruciaux	3 ^{ème}	Moyen	Gouvernements	Réalisation d'études environnementales stratégiques dont les résultats sont transmis au Secrétariat et intégrés dans les rapports nationaux
Action 3 : Conservation de l'habitat et gestion durable						
3.1 Estimer, entretenir et restaurer la couverture végétale naturelle des habitats originels (notamment les pâturages) des aires de répartition des espèces menacées à l'échelle mondiale	Cat. 1	Tous les pays à espèces de cat. 1	3 ^{ème}	Permanent	Gouvernement et gestionnaires de l'occupation des sols	Préparation d'inventaires des zones de pâture hébergeant des espèces de cat. 1 et couverture végétale naturelle pour 30 % des pâturages constituant des habitats originels et placement en gestion durable
3.2 Là où possible, prendre les actions nécessaires pour assurer que les lignes électriques existantes, à grand risque pour les oiseaux de proie, soient modifiées pour éviter leur électrocution	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen	Gouvernements, énergie et secteurs d'infrastructure	Grand risque modifié pour éviter l'électrocution des oiseaux de proie
3.3 S'efforcer d'alimenter les oiseaux de proie le nécessitant, dans la mesure du possible en tenant compte des considérations sanitaires	Toutes les espèces concernées	Tous les pays concernés	2 ^{ème}	Court Terme	Gouvernements en collaboration avec ONG concernées	Stations de nourrissage établies comme approprié
3.4 Tenir compte des besoins de conservation des oiseaux de proie dans les secteurs et les politiques y relatives, tels que agriculture, forêts, pêches, industries, tourisme, énergie, substances chimiques, inter alia en accord avec les orientations de la CDB pour l'utilisation durable de la biodiversité	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Permanent	Gouvernements, secteurs et organisations concernés	Conservation des oiseaux de proie intégrée dans les secteurs et politiques correspondants
Action 4: sensibiliser aux problèmes rencontrés par les oiseaux de proie migrateurs et aux mesures nécessaires à leur préservation						
4.1 Développer un programme de sensibilisation du public, utilisant les médias électroniques et écrits afin de publier les migrations effectuées par les oiseaux de proie, leur état actuel, les menaces qui les guettent et les actions, incluant l'examen des superstitions à leur sujet, à prendre pour les conserver	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Court Terme	Gouvernements travaillant avec les ONG	Programme appliqué et besoins de conservation des oiseaux de proie largement compris dans le public
4.2 Développer un programme de sensibilisation des décideurs des secteurs des forêts, agriculture, pêches, énergie, industries et transport, à l'état actuel des oiseaux de proie, aux menaces qui les guettent et aux actions sectorielles pouvant être menées pour les conserver.	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen	Gouvernements travaillant avec les ONG	Programme appliqué et besoins de conservation des oiseaux de proie largement compris dans les départements gouvernementaux

Actions	Espèces	Pays	Niveau de priorité	Échelle de temps	Organisation	Cible
4.3 Développer un programme éducatif scolaire et les ressources de l'enseignement afin d'informer les élèves des migrations effectuées par les oiseaux de proie, de leur état actuel, des menaces qui les guettent et des actions pouvant être menées pour les préserver.	Toutes les espèces	Tous les pays	3 ^{ème}	Moyen	Gouvernements travaillant avec les ONG	Programme appliqué et besoins de conservation des oiseaux de proie largement compris par les enseignants et enseignés dans les écoles
4.4 Établir des avis d'information et fournir des dépliants sur les sites cruciaux afin d'informer les gens de leur importance par rapport aux oiseaux de proie migrateurs et des mesures qu'ils peuvent prendre pour les protéger	Toutes les espèces	Tous les pays à sites cruciaux	2 ^{ème}	Court Terme	Gouvernements et ONG	Programme appliqué et besoins de conservation des oiseaux de proie connus dans les sites cruciaux
4.5 Organiser des ateliers sous-régionaux et nationaux pour améliorer les capacités de suivi des oiseaux de proie	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen	Gouvernements et ONG concernées	Programmes de formation établis
4.6 Eduquer et améliorer la sensibilisation des communautés locales à l'importance des oiseaux de proie, et au besoin de faire leur suivi et les protéger	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen	Gouvernements et ONG concernées	Programmes de formation établis
Action 5 : Suivi des populations d'oiseaux de proie et recherche de mesures de préservation						
5.1 Établir un réseau de suivi comprenant un ensemble représentatif de sites dans lesquels pourrait se mettre en place un suivi systématique et coordonné des populations reproductrices et des chiffres de migration (au printemps et en automne)	Toutes les espèces	Reste à définir	1 ^{ère}	Immédiat	Gouvernements, Birdlife International, organisations ornithologiques nationales	Réseau de suivi mis en place et adopté par les signataires
5.2 Élaborer et mettre en œuvre un programme coordonné de suivi et développer des protocoles basé sur le réseau de suivi créé par l'action 5.1	Toutes les espèces	Reste à définir	1 ^{ère}	Permanent	Gouvernements, Birdlife International, organisations ornithologiques nationales	Recommandations de suivi / manuel pour la collecte de données à échelle nationale et transfrontalière ; données transmises au Secrétariat et intégrées aux rapports nationaux ; détermination fiable des tendances des populations migratoires et reproductrices
5.3 Estimer l'impact des pertes d'habitat sur les populations d'oiseaux de proie reproductrices, de passage, ou en hivernage ; identifier les mesures nécessaires au maintien d'un état de conservation favorable	Espèces des cat. 1 et 2	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen	ONG et organismes de recherche	Identification des problèmes et des mesures d'atténuation nécessaires concernant l'habitat
5.4 Estimer l'impact de l'utilisation de produits chimiques toxiques, incluant les métaux lourds (e.g. plomb dans les cartouches de tir) sur les populations d'oiseaux de proie reproductrices, de passage, ou en hivernage et leur survie ; identifier les mesures appropriées au maintien d'un état de conservation favorable et les appliquer	Toutes les espèces	Tous les pays	1 ^{ère}	Moyen	ONG et organismes de recherche	Estimation des problèmes concernant les produits chimiques toxiques et les métaux lourds, et mesures d'atténuation lorsque nécessaires
5.5 Suivre l'impact des lignes électriques et des éoliennes sur les oiseaux de proie, y compris à travers l'analyse de données telles que celles du baguage	Espèces des cat. 1 et 2	Tous les pays concernés	1 ^{ère}	Permanent	Gouvernements, NGO et organisations de conservation concernées et secteurs d'énergie	Programmes établis pour le suivi des impacts des lignes électriques et des éoliennes

Actions	Espèces	Pays	Niveau de priorité	Échelle de temps	Organisation	Cible
5.6 entreprendre des recherches de désir de réintroduction d'oiseaux de proie et appliquer des programmes appropriés (incluant ceux impliquant l'élevage en captivité) quant il est démontré que cela améliorera leur statut de conservation dans la nature, et en accord avec les lignes directrices de l'UICN	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Court Terme	Gouvernements, NGO, organismes de recherche et secteurs d'énergie	Projets de réintroduction inspectés et appliqués là où ils sont bénéfiques à la conservation
5.7 Rechercher la promotion de programmes d'élevage en captivité afin d'atténuer la pression des prélèvements d'oiseaux de proie dans la nature	Toutes les espèces concernées	Tous les pays concernés	2 ^{ème}	Long Terme	Gouvernements, NGO et organisations de conservation concernées	Programmes appropriés établis
5.8 Evaluer l'échelle des prélèvements afin d'estimer les implications sur les populations concernées	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen	Gouvernements, NGO et organisations de conservation concernées	Systèmes d'enregistrement et de suivi des prélèvements établis
5.9 Entreprendre la surveillance appropriée des maladies qui pourraient menacer les populations d'oiseaux de proie, afin de donner des réponses pour la conservation et l'aménagement	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen	Gouvernements, NGO et organisations de recherche concernées	Programmes de surveillance sanitaire effectifs en place
5.10 Initier une recherche collaborative sur les effets des changements climatiques sur les oiseaux de proie et leurs habitats, et appliquer les mesures d'adaptation appropriées	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Moyen	Gouvernements, NGO et organisations de recherche concernées	Impacts des Changements climatiques évalués et mesures facilitant l'adaptation appliquées
Activité 6: Mesures de soutien						
6.1 Préparer des stratégies ou des documents équivalents Nationaux, Régionaux ou Sous-régionaux en faveur des oiseaux de proie (tenant compte du besoin d'actions collaboratives avec les Etats Signataires adjacents)	Espèces des cat. 1 et 2	Tous les pays	2 ^{ème}	Immédiat	Gouvernements, organisations ornithologiques nationales	Envoi au Secrétariat, avant la première réunion des signataires, des stratégies ou des documents équivalents Nationaux, Régionaux ou Sous-régionaux, décrivant de quelle façon ce Plan d'Action sera mis en œuvre, notamment en ce qui concerne les espèces des cat. 1 et 2
6.2 Préparer des Plans d'Action monospèces en faveur des espèces mondialement menacées, tenant en compte des plans internationaux existants, et le cas échéant, en étendant la couverture de ces derniers à l'entière aire de répartition d'Afrique-Eurasie pour chaque espèce	Espèces des cat. 1	Tous les pays à espèces de Cat. 1	1 ^{ère}	Moyen	Gouvernements, Birdlife International, organisations nationales ornithologiques et de recherche	Plans de conservation développés, approuvés et mis en application pour toutes les espèces mondialement menacées
6.3 Mettre à jour les Tableaux 1 & 3 selon les nouvelles informations émanant du programme de suivi	Toutes les espèces	Tous les pays	3 ^{ème}	Permanent	Secrétariat	Sur la base des informations reçues et collectées des Etats Signataires, le Secrétariat propose des amendements aux Tableaux 1 & 3 du présent Plan d'Action pour approbation par les Etats Signataires
6.4 Encourager les Etats Signataires à améliorer la coopération internationale à travers l'organisation de conférences, séminaires et ateliers relatifs au suivi, recherche scientifique et activités de conservation	Toutes les espèces	Tous les pays	2 ^{ème}	Permanent	Secrétariat	Programmes effectifs de coopération internationale établis

Tableau 3: Aires d'Importance pour les Oiseaux identifiées par BirdLife International connues comme importants sites congregation pour les oiseaux de proie en Afrique-Eurasie

Bulgarie

Atanasovo lake
Mandra-Poda complex

Chine

Beidaihe
Changdao Islands
Changtang plateau
Laotieshan Nature Reserve

Danemark

Gilleleje area
Hellebæk
Korshage, Hundested and surrounding sea area
Marstal Bugt and the coast of south-west Langeland
Skagen
Stevns

Djibouti

Kadda Guéini - Douméra

Egypte

Ain Sukhna
El Qa plain
Gebel El Zeit
Ras Mohammed National Park
Suez

Finlande

Merenkurkku archipelago

France

Basses Corbières
Col de l'Escrinet
Col de Lizarrieta
Etangs de Leucate et Lapalme
Etangs Narbonnais
Gorges de la Dordogne
Haute chaîne du Jura: défilé de l'écluse, Etournal et Mont Vuache
Haute Soule : Forêt d'Irraty, Organbidexka et Pic des Escaliers
Hautes Corbières
Hautes garrigues du Montpellièrais
Massif du Canigou-Carança
Montagne de la Clape
Montagne de la Serre
Monts et Plomb du Cantal
Pointe de Grave
Val d'Allier : Saint-Yorre-Joze
Val de Drôme: Les Ramières-printegarde
Vallée de la Nive des Aldudes-Col de Lindux

Géorgie

Kolkheti
Meskheti

Gibraltar (GB)

Rock of Gibraltar

Grèce

North, east and south Kithira island

Irak

Samara dam

Israel

Cliffs of Zin and the Negev highlands
Hula valley
Jezre'el, Harod and Bet She'an valleys
Judean desert
Judean foothills
Northern Arava valley
Northern lower Jordan valley
Southern Arava valley and Elat mountains
Western Negev

Italie

Aspromonte
Cape Otranto
Costa Viola
Maritime Alps
Mount Beigua
Mount Conero
Mount Grappa
Peloritani mountains
Piave river

Jordanie

Aqaba mountains
Jordan valley
Petra area
Wadi Dana - Finan
Wadi Mujib

Kuwait

Al-Jahra Pool Nature Reserve

Lettonie

Slitere Nature Reserve

Liban

Ammiq swamp

Lithuanie

Kuronian spit

Malte

Buskett and Wied il-Luq

Maroc

Cap Spartel - Perdicaris
Jbel Moussa

Territoires Autorité Palestinienne

Jericho
Northern Lower Jordan Valley

Portugal

South-west coast of Portugal

Russie (Fédération de)

Caucasus Biosphere Reserve
Chudsko-Pskovski Lake and adjacent areas
Delta of the River Don
Irendyk ridge
South Baikal migratory corridor
Teberdinski Nature Reserve

Arabie Saudite

Taif escarpment
Wadi Jawwah
Wadi Rabigh springs

Espagne

Bujeo, Ojén, del Niño and Blanquilla mountain ranges
Cabras, Aljibe and Montecoche mountain range
Cadí mountains

Ceuta

De la Plata mountain range
Guadalquivir marshes
La Janda
Roncesvalles-Irati-Abodi mountain range
Tarifa

Suède

Bay of Skålderviken
Falsterbo-Bay of Foteviken

Suisse

Pre-alpine region of Gurnigel

Syrie

Jabal Slenefeh

Tunisie

Djebel el Haouaria

Turquie

Bosporus
North-east Turkey
Nur mountains

Yemen

Al-Kadan area
Bab al-Mandab - Mawza
Mafraq al-Mukha
Wadi Rijaf